

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025/108

Membres en exercice : 27

Membres présents : 16

Membres absents : 11

Dont membres représentés : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à 19 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Laurent FOURMOND, Pascale PUY, Joël PACULL, Françoise CAMPREDON, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Pascal-Henri BASSET, Laurence BARBERA, Chrystelle CARLOS LEBOEUF, Karine CAROLA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Guy PALOFFIS, (pouvoir donné à Jean-Paul BILLES), Catherine MIFFRE, (pouvoir donné à Nathalie PIQUE), Carine DEVOYON (pouvoir donné à Laurence BARBERA)

Absents excusés : Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Marc BILLES, Nicolas OLIVE, Jean-Pascal GARDELLE, Xavier ROCA, Léocadie MENDEZ, Christian FALZON, Evelyne SARAZIN.

Secrétaire de séance : Liliane HOSTALLIER-SARDA

Date de la convocation : 10/12/2025

DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BP 2025

RAPPORTEUR : Jean-Paul BILLES

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il y aurait lieu d'apporter une 3^{ème} décision modificative au budget primitif 2025 de la commune afin de prendre en compte des recettes nouvelles en section de fonctionnement au chap 75 permettant de couvrir les besoins sur certains comptes en dépenses au chap 012 – (Personnel), chap 65 (autres charges de gestion courante) et chap 66 (intérêts ligne de trésorerie). Il fait part des propositions suivantes :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT -

RECETTES NOUVELLES :

Chap 75

752 : Revenus des immeubles + 5 000 €
75888 : Autres produits de gestion courante + 21 000 €
+ 26 000 €

DEPENSES NOUVELLES

Chapitre 012 :

64111 : Rémunérations principales + 17 340 €

Chapitre 65 :

65313 : Cotisations élus Ircantec + 1 770 €
65748 : Subv autres personnes de droit privé + 2 000 € (AMF Aude solidarité incendie)
+ 2 890 € (Reversemement coop scolaire Erasmus)
+ 6 660 €

Chapitre 66 :

6615 : Intérêts comptes courants et de dépôts + 2 000 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT -

RECETTES NOUVELLES :

Chap 13

1318 : Subventions d'équipements transférables + 8 430 € Participat EPFL PM étude salle socio culturelle
+ 5 090 € Participat EPFL PM étude maison de l'artisanat
+ 13 520 €

DEPENSES NOUVELLES

Chap 21

21352 : Bâtiments privés + 13 520 €

Un virement de crédits entre chapitres est également proposé afin de rééquilibrer et ajuster certains comptes en dépenses d'investissement :

VIREMENTS DE CREDITS – DEPENSES

Chap 992 – Centre des celleres

2313-992 : - 48 000 € (Centre cellera)

Chap 21 -

2111 : + 28 000 € (Terrains nus)

Chap 997:

2315-997 : + 20 000 € (Complément trav voirie)

Chap 204

2041512 : - 74 000 € (Plan lumière)

Chap 997

2315-997 + 74 000 € (Complément trav voirie)

Chap 998

2313-998 : - 10 000 € (Salle de convivialité)

Chap 996

21351-996 + 10 000 € (Ecoles)

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur ces modifications.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité des membres présents et représentés :

► **APPROUVE** la décision modificative N° 3 à apporter au budget primitif 2025 de la Commune telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.